

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 5, le 29 juin 2009



Seule la mouche de l'olive est à combattre en ce moment.

MOUCHE DE L'OLIVE

La situation n'a pas évolué depuis la semaine dernière.

Pour les vergers destinés à la production d'huile composés de variétés peu attractives, il est inutile de traiter.

Pour les vergers irrigués destinés à la production d'olives de table ou pour les vergers composés de variétés attractives (Bouteillan, Ascolana...) :

- > pour les vergers à moins de 150 m d'altitude, reportez vous à Infolive n°4, où les interventions devaient avoir lieu vers le 23-25 juin avec les produits ci-dessous
- > pour les vergers entre 150 et 300 m d'altitude, reportez vous également à Infolive n°4 où les interventions devaient avoir lieu vers le 27-30 juin avec les produits ci-dessous
- > pour les vergers situés au delà de 300 m, attendre le prochain bulletin

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions
Lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,013 l/hl	48 h	20 m	2 applications max / an
	Pool, Ninja	0,025 kg/hl	48 h	5 m	
	Karaté Xpress	0,025 kg/hl	48 h	5 m	
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100CS	0,013 l/hl	48 h	20 m	
	Karachoc	0,025 l/hl	24 h		
deltaméthrine	Decis J, Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech	0,083 l/hl		50 m	
spinosad	Syneis Appât	1,2 l/ha	6 h	5 m	Utilisable en AB 4 applications max / an

■ Consulter l'étiquette DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non traitée

La lutte curative est inutile pour l'instant. Le seuil d'intervention n'est pas encore atteint actuellement.